



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

RURALITÉ

Les élus expriment leurs attentes

Les premières Rencontres nationales des ruralités, organisées le 10 juin par l'AMF, ont permis de mesurer l'avancement de certaines réformes sous l'impulsion de l'association. Mais les élus attendent davantage de soutien de la part de l'État.

« La ruralité n'est pas une survivance du passé mais une partie intégrante de notre pays » dans laquelle « l'avenir se joue », a affirmé David Lisnard, président de l'AMF, le 10 juin, lors des premières rencontres nationales des ruralités. Amélioration des conditions d'exercice du mandat, hausse des moyens financiers, renforcement de la liberté d'agir, allègement des normes, développement des services publics..., les élus ruraux ont exposé leurs principales attentes.

Véronique Pouzadoux, maire de Gannat (Allier), a rappelé que « l'aménagement du territoire est de la très haute couture qui nécessite non pas du centralisme mais de la souplesse ». La coprésidente de la commission aménagement de l'AMF a déploré « l'instabilité juridique qui entoure la mise en œuvre du ZAN ». Elle a appelé de ses vœux « un assouplissement des règles nationales [ce que prévoit la proposition de loi TRACE en cours de discussion au Parlement] qui ne doivent pas s'imposer au local et bloquer les réalisations des maires bâtisseurs ».

Le rôle clé des secrétaires généraux de mairie

Ces rencontres ont permis de rappeler l'investissement de l'AMF dans plusieurs domaines parmi lesquels l'amélioration du statut des secrétaires de mairie et celle des conditions d'exercice du mandat, en cours de discussion au Parlement. Sur le premier point, Murielle Fabre, secrétaire générale de l'AMF s'est félicitée que l'association ait concouru « à renforcer l'attractivité des secrétaires de mairie », tout en reconnaissant qu'il faut encore agir « sur une revalorisation indiciaire, sur leur formation initiale et sur les modalités de leur remplacement ».

« Les secrétaires de mairie sont le lien entre le maire et les habitants, a souligné Karine Gloanec Maurin, co-présidente de la commission communes et territoires ruraux de l'AMF, en insistant sur l'intérêt de « mutualiser leurs compétences et leur recrutement » au niveau intercommunal ou dans les communes nouvelles pour éviter leur isolement et conforter leur temps de travail.

Statut de l'élu : il y a urgence

« Dès 2023, l'AMF a formulé 78 propositions pour améliorer les conditions d'exercice du mandat local, a rappelé Catherine Lhéritier, coprésidente du groupe de travail sur le sujet. Il est urgent de conforter cet engagement républicain », a insisté la maire de Valloire-

sur-Cisse, en résumant l'impatience des élus de voir aboutir la proposition de loi portée par François Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité. Adopté par le Sénat en mars 2024, ce texte devrait enfin être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale en juillet, laissant augurer son adoption définitive cet automne. « Il faut mettre les moyens notamment financiers », a confirmé Hugo Biolley, élu maire de Vinzieux (Ardèche) en 2020, à l'âge de 18 ans, en soulignant la nécessité d'un statut de l'élu étudiant face à l'exercice d'un mandat « chronique ». Pour son premier mandat, l'élu est malheureusement venu grossir la liste des maires agressés, ce qui n'entamera pas sa volonté de se représenter l'an prochain. « Nous prônons une tolérance zéro vis-à-vis des agresseurs d'élus », a insisté Catherine Lhéritier.

Scrutin de liste dans les petites communes

L'application du scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants a évidemment été évoquée. « C'est l'aboutissement d'une mobilisation importante de l'AMF à travers son groupe de travail sur la promotion des femmes dans les exécutifs locaux », a rappelé Cécile Gallien, maire de Vorey. Mais beaucoup reste à faire, ont convenu les élus. « Les ruralités ont une singularité puissante qui doit se retrouver dans les politiques publiques concernant la santé, les transports, la sécurité, le développement économique, les services publics, etc. », a souligné David Lisnard. Or, le compte n'y est pas. André Laignel l'a rappelé à Françoise Gatel lors de la rencontre. « Les élus doivent faire face à des injonctions contradictoires, a déploré le premier vice-président délégué de l'AMF. L'État leur demande de participer à la réindustrialisation de la France mais il supprime la CVAE, tout en leur faisant perdre la maîtrise de leurs sols à cause du ZAN ». Le maire d'Issoudun a critiqué l'absence de mesures concrètes du gouvernement pour résoudre la crise du logement, remédier aux déserts médicaux et soutenir les efforts des élus ruraux en faveur de la mobilité. Le président du Comité des finances locales (CFL) a enfoncé le clou en estimant à « 8 milliards d'euros » le montant des prélèvements effectués par l'État sur les budgets locaux cette année.

Xavier Brivet

(Source : Maire info)

DEMAIN TALENTS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
 Sièges sociaux : 900 RUE BLAISE PASCAL, 39000 LONS LE SAUNIER
 977 505 585 RCS LONS LE SAUNIER

Non dissolution

Aux termes d'une décision en date du 18 juin 2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
 POUR AVIS
 La Présidente

AGIS

Maître Antoine CONVERSEZ
 3B rue du Miroir
 39200 SAINT-CLAUDE
 19 Avenue Jean Moulin
 39000 LONS-LE-SAUNIER

Suivant acte sous seing privé en date à Saint-Claude du 6 juin 2025, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement du Jura le 16 juin 2025, dossier 2025 00013745, référence 3904P01 2025 A 00432.

La société SARL PARISI Claude, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 14 rue Carnot 39200 Saint-Claude, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lons-le-Saunier sous le numéro 340 261 387, représentée par Monsieur Claude PARISI, A CEDE à la société BM-PRO MECANICA, Société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est 4 route Blanche 39400 Morbier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lons-le-Saunier sous le numéro 903 342 293, représentée par Monsieur Fernando ALMEIDA BORGES, un fonds de commerce de distribution d'hydrocarbures et autres sources d'énergie, toutes prestations de services concernant les véhicules automobiles, notamment lavage, vidange, graissage, petits dépannages, la vente de produits et articles destinés à l'entretien et au fonctionnement des véhicules automobiles, la vente d'articles de bazar, nouveautés, produits alimentaires et la commercialisation de véhicules de toute nature notamment de véhicules neufs ou d'occasion et toutes activités connexes notamment réparation et service après-vente, sis et exploité 14 rue Carnot, 39200 Saint-Claude, moyennant le prix de 25 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 6 juin 2025.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lons-le-Saunier.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au cabinet AGIS, 3 B rue du Miroir, 39200 Saint-Claude pour la validité et pour toutes correspondances.

SELARL RUEZ & ASSOCIES
 13, Rue Macédonio Melloni
 39100 DOLE

SOCIÉTÉ CIVILE « GROUPEMENT FORESTIER DE LA VEUGE »

au capital de 300 781,91 euros
 siège social : 39120 LE DESCHAUX
 RCS LONS-LE-SAUNIER
 377 749 353

MODIFICATION DES STATUTS

Suite au décès de Monsieur Julien PROST-MAGNIN et de Monsieur Daniel PROST-MAGNIN, associés de ladite société, et des cessions de parts par Madame Elisabeth CHEVALIER et Madame Colette RUEZ, suivant le procès-verbal d'assemblée générale en date du 14 avril 2025, il a été décidé de procéder à la modification des statuts afin de retirer Monsieur Julien PROST-MAGNIN, Monsieur Daniel PROST-MAGNIN, Madame Elisabeth CHEVALIER et Madame Colette RUEZ de la liste des associés et de procéder à la répartition de ses parts entre les héritiers et cessionnaires.

Pour avis
 Le notaire

Par ASSP en date du 25/06/2025, il a été constitué une SAS dénommée :
 ABIC PIZZAS
 Siège social : 9 les Meix de Laborde 39500 DAMPARIS
 Capital : 1000 €
 Objet social : Restauration de type rapide sur place et à emporter, vente de boissons non alcoolisées.
 Président : M PROST BRUNO demeurant 9 les Meix de Laborde 39500 DAMPARIS élu pour une durée de indéterminée.
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

MAITRE Arnaud BAUDOIN,
 NOTAIRE
 ETUDE DAVID BOSC NOTAIRES ET ASSOCIES

Envoi en possession

Par testament olographe du 30 Septembre 2018, Madame Liliane Marguerite Louise TOBATY, née à SOUSSE (TUNISIE), le 1er Décembre 1939, demeurant à POLIGNY (39800), 2 Avenue Foch, EHPAD, divorcée de Monsieur Jean-Pierre PUIZOT, décédée à POLIGNY, le 17 Mai 2025, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Arnaud BAUDOIN, suivant procès-verbal du 19 Juin 2025, duquel il résulte que le ou les légataires remplissent les conditions de sa ou leur saisine. Les oppositions sont à former en l'étude de Me David BOSC et Me Arnaud BAUDOIN, notaires à POLIGNY, chargés du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritiers réservataires Article 1278-1 du Code de procédure civile
 Par testament olographe, en date du 23 mars 2017, à REITHOUSE (Jura), Monsieur Albin Léon François VERNIER, demeurant 10 Grand Rue, à REITHOUSE (Jura), né à REITHOUSE (Jura), le 14 janvier 1930, décédé à ORGÈLET (Jura), le 21 mars 2025, a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Delphine KLEIN MAIRE notaire à LONS LE SAUNIER le 20 juin 2025.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Delphine KLEIN MAIRE, 13 rue Louis Rousseau, BP 90111, 39000 LONS LE SAUNIER.

Pour avis
 Me Delphine KLEIN MAIRE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 14 juin 2011, Madame Jeannine Christiane RAUENSCHWENDER, Célibataire en son vivant retraitée, demeurant à MESNOIS (39130) 1 chemin des Champs Basses née à CHARCIER (39130), le 18 novembre 1937. Décédée à LONS-LE-SAUNIER (39000), le 2 juin 2025.

A consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Luc SIMONIN, Notaire à BLETTERANS, le 20 juin 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Luc SIMONIN, Notaire à BLETTERANS (39140) 24 bis rue d'Amont, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LONS LE SAUNIER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

SELARL BARDET LHOMME
 Société d'avocats inscrite
 au barreau du Jura

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30 juin 2025 a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun DE LA RUCHE AUX PAPILLES, agréé le 28 mai 2025 sous le n°39-1362, dont le siège social est : 870 Route de Désertin - 39370 LES BOUCHOUX, qui sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER (Doubs).

Pour avis,
 La gérance.

AGIS
 Maître Antoine CONVERSEZ
 3B rue du Miroir
 39200 SAINT-CLAUDE
 19 Avenue Jean Moulin
 39000 LONS-LE-SAUNIER

VICTORIA MADO

Société civile immobilière au capital de 100 euros
 Siège social : 7 Rue du Général Desvernois,
 39000 Lons-le-Saunier

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lons-le-Saunier du 26 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
 Dénomination sociale : VICTORIA MADO

Siège social : 7 Rue du Général Desvernois, 39000 Lons-le-Saunier

Objet social :

- L'acquisition, l'administration, la gestion, l'aliénation, la construction et la vente, à titre civil, par tous moyens directs ou indirects (et notamment par voie de construction, échange, apport, location, prise ou mise à bail, prise ou mise en gérance, prise ou mise en jouissance à titre onéreux ou gratuit, souscription, ou autrement), de tous droits et biens immobiliers et accessoires mobiliers, de toute nature (et notamment terrains, immeubles ou fractions d'immeuble, bâtis ou non bâtis, et accessoirement, actions, obligations, parts sociales, portefeuilles de valeurs mobilières et placements de capitaux sous toutes formes), et notamment d'un terrain sis Zone Industrielle de Poligny avec construction d'un bâtiment commercial ;
 - L'achat en vue de la revente de tous immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières ou la souscription en vue de les revendre des actions ou parts de ces sociétés, soit toutes les activités d'un marchand de biens.

- Toutes activités de promotion immobilière, la prospection foncière, la gestion et la conduite de toutes opérations immobilières, la direction de chantiers, toutes opérations de lotissement, la rénovation immobilière, soit toutes les activités d'un promoteur immobilier.
 - L'obtention de tout financement, ouverture de crédit, prêt ou facilité de caisse, avec ou sans garanties, hypothécaires ou autres, destiné au financement des opérations décrites au présent article, incluant tous travaux d'aménagement, de réfection ou autres.

- La constitution de toute sûreté et garantie, réelle ou autre, et notamment d'hypothèque et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : quatre-vingt-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
 Gérance : Monsieur Sébastien ROSSET demeurant 7 rue du Général Desvernois, 39000 Lons-le-Saunier

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois cinquièmes des parts sociales
 Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés de Lons-le-Saunier.

Pour avis
 La Gérance

SELARL RUEZ & ASSOCIES
 13, Rue Macédonio Melloni
 39100 DOLE

ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à DOLE, du 12 décembre 2014, dont le procès-verbal du dépôt du testament a été signé le 27 juin 2025

Mademoiselle Geneviève Anne Marie VANNET, en son vivant retraitée, demeurant à DOLE (39100) 3 Avenue Jacques Duhamel.
 Née à LONGWY SUR LE DOUBS (39120), le 15 janvier 1932.
 Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.
 Décédée à DOLE (39100) (FRANCE), le 20 mai 2025.

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique RUEZ 13 rue Macédonio Melloni 39100 DOLE.

Pour avis.



le Jura
 AGRICOLE ET RURAL

Le Jura Agricole et Rural, hebdomadaire d'informations générales et rurales
 Éditeur : SCS JAR au capital de 160 000 € - Maison des Agriculteurs
 455 rue du Colonel-de-Castellau - BP 420 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex
 Tél. 03 84 43 03 99 - Fax 03 84 24 49 92. E-mail : annoncelegale@juragricole.com.
 Site internet : http://www.juragricole.com. Création : 01-07-1997 - Durée : 99 ans.
 Commanditaire : Association Le Jura Agricole et Rural. Commandité : SARL SOGEJAR
 Gérant : SARL SOGEJAR représentée par Jean-Marie Hervé
 Directeur de la publication, responsable de la rédaction : Étienne Rougeaux
 Rédacteurs : Sébastien CLOSA, Isabelle RENAULT - CPPAP : 0928 T 85620



Tirage OJD 2023 : 2 202 ex. Dépôt légal à parution. ISSN : 0222-979X
 Publicité nationale : Réussir - 4/14 rue Ferrus - CS41442 - 75683 Paris Cedex 14.
 Tél. : 01 49 84 94 22
 Publicité régionale et locale : ARB Publicité - Agradole - 23 rue Jean-Baldassini - 69364 Lyon Cedex 07 - Contact : Isabelle PELOUX 06 70 44 06 70.
 Abonnement un an : 110 €
 Impression : Imprimerie de l'Avesnois - 1 rue Pierre Charpy - 59440 Avesnes sur Helpe
 Journal agréé pour l'insertion des annonces légales et judiciaires
 Pour le département du Jura.





annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Professionnel du droit ou particulier

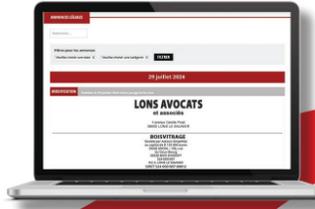
Gagnez du temps

pour publier vos annonces judiciaires et légales

leJura
AGRICOLE ET RURAL

Sans intermédiaires
Dans toute la France !

Publiez vos annonces en toute autonomie
24h24 - 7j/7



OU



Nous relisons votre annonce avant publication



Scannez ce QRCode pour en savoir plus

SCP « Marc BARTHEN, Céline RUIZ et Victor VANDEL »
titulaires d'un Office Notarial à DOLE (Jura) 8 rue Joseph Thorot,

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte reçu par Maître Céline RUIZ, notaire à DOLE, le 26/06/2025, de la société dénommée « SCI OHANA », S.C.I., dont le siège social est à TAVAUZ (39500), 22 rue de Paris, au capital de 1.000,00 €, constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Ayant pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Gérants : Mr Kevin BOUIS demeurant à TAVAUZ (39500) 22 rue de Paris Mme Charlotte SEGUIN demeurant à TAVAUZ (39500) 22 rue de Paris

AGIS

Maître Antoine CONVERSEZ
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

AGH OPTICS

Société par actions simplifiée au capital de 4 418 840 euros
Siège social : Route de Genève, 39200 Saint-Claude
491 769 154 RCS Lons-le-Saunier

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale en date du 30 juin 2025, il résulte que le mandat de la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS
Le Président

AGRI CONSEIL 39

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-07-2025, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : GFA MACLE.
Siège social : 15 Rue de la Roche - 39210 CHÂTEAU-CHALON.
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Objet : la propriété, la jouissance, l'administration, par datation à bail, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition

Gérants : M. MACLE Laurent, demeurant : 6 Rue de la Forge - 39210 CHÂTEAU-CHALON et Mme MACLE Carmen, demeurant : 17 Rue de la Roche - 39210 CHÂTEAU-CHALON.
Capital social : 10.000 € constitué d'apports en numéraire.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.
Le Groupement sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
la gérance

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DÉNOMMÉE SCI LE BOUIF

au capital de 2.000,00 €,
Siège social : CHAUSSIN (39120),
Faubourg de la Villeneuve,
N° SIREN : 452 055 593
RCS DE LONS-LE-SAUNIER

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

AGE du 23 juin 2025 en cours d'enregistrement au SPFE DU JURA, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation à compter du 01/07/2025. Monsieur Lionel FIZAIN, demeurant à PARCEY (39100) 18 Grande Rue, a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER.

Pour avis.

DOMAINE DES GRIVES

SAS au capital de 700 000 €
Siège social : 100 Chemin des Pendaines
39570 CHILLE
498 580 661 RCS LONS LE SAUNIER

Suivant ASSP en date du 30 juin 2025, il résulte que : le capital social a été augmenté de 50 000 € puis réduit de 50 000 € pour être ramené à 700 000 € ; la dénomination sociale « SCEV LE CLOS DES GRIVES » a été modifiée au profit de « DOMAINE DES GRIVES » ; la Société a été transformée en SAS, avec effet au 30 juin 2025. L'objet social a été modifié comme suit : Acquisition, prise à bail, exploitation de tous biens agricoles, vignobles, directement ou selon toutes autres modalités ; vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la Société ou qui ont pour support l'exploitation ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à destination agricole ou viticole ; achat et vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que tous travaux agricoles ; organisation de dégustation de vins et alcools ; travaux et prestations de services agricoles et viticoles.

PRESIDENT : Domaines Partners S.A., SA de droit luxembourgeois située 76 av de la Liberté à Luxembourg (1930), immatriculée au Registre du Luxembourg sous le n°B248032.
Les cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés.
La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés. Chaque action donne droit à une voix.

SELARL BARDET LHOMME

Société d'avocats inscrite au barreau du Jura

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30/06/2025 a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun LES GRANDS PAS, agréé le 28 mai 2025 sous le n°39-1363, dont le siège social est : 32 Route du Revermont 39230 SAINT-LOTHAIN, qui sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER (Jura).
Pour avis,
La gérance.

EURL CHEVALIER

EURL au capital de 50 000,00 euros
Siège social : 47 GRANDE RUE
39380 CHAMBLAY
RCS n°524998820
RCS LONS LE SAUNIER

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L. 237-1 à L. 237-13 du code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L. 237-2 du code de commerce, la société subsistera pour les besoins de sa liquidation et jusqu'à la publication de la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 47 grande rue 39380 CHAMBLAY, siège de la liquidation.

L'associé unique a nommé Madame Sylvie CHEVALIER domiciliée au 47 grande rue 39380 CHAMBLAY en qualité de liquidateur en lui conférant les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à l'associé unique.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis,
Le liquidateur.

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre SZCZEPOCKI, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL RUEZ & Associés, notaires, titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura), 13, rue Macédonio Melloni, CRPCEN 39032, le 1er juillet 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens avec société d'acquêts entre : Monsieur Patrick Paul Adrien GUENOT, retraité, et Madame Claude Nelly Simone TOILLON, retraitée, demeurant ensemble à FOUCHERANS (39100) 4 rue du Stade.
Monsieur est né à LA TRONCHE (38700) le 12 juillet 1954.
Madame est née à ALISE-SAINTE-REINE (21150) le 13 juin 1951.
Mariés à la mairie de FOUCHERANS (39100) le 27 mai 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

HAUT METS GHANE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, Rue de Saint-Claude
39310 LES MOUSSIÈRES
978 956 191 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 19.06.2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DRAMELAY du 27 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCIDELATOIR
Siège social : 1 RUE DE LA CASCADE
39240 DRAMELAY

Objet social : l'acquisition de terrains en vue de la construction de locaux à usage professionnel, commercial ou d'habitation, agricole et/ou l'acquisition de tels locaux en vue de la location ou de la mise à disposition de ces biens au profit des associés qui s'en réserveraient la jouissance, l'acquisition, la construction, la propriété directement ou indirectement de tous biens immobiliers, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la société pouvant recourir, dans le cadre de la réalisation de son objet, à tous modes de financements en vue de ces acquisitions, éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Alexandre DURY et Mme Camille JORROT demeurant ensemble 1 RUE DE LA CASCADE 39240 DRAMELAY

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

Dernier délai pour une PARUTION PAPIER

LE VENDREDI
de vos annonces légales :
le mardi 17h
ET TOUJOURS
PARUTION IMMÉDIATE
SUR NOTRE SITE INTERNET

juragricole.com/les-annonces-legales/



Scannez-moi

// CHRONIQUE OVINE

Autonomie protéique : Les élevages ovins viande en pole position



90 % des protéines consommées par les ovins viande ne le sont pas par l'homme

Avec 83 % d'autonomie protéique en moyenne, les élevages ovins viande affichent la meilleure performance parmi les différentes espèces de ruminants (bovins lait et viande, ovins lait et caprins). Cet indicateur est le résultat du rapport entre les quantités de protéines produites sur l'exploitation et utilisées par le troupeau et celles nécessaires au troupeau. De plus, 90 % des protéines consommées par des ovins viande sont non consommables par l'homme. C'est le cas pour 100 % des protéines contenues dans l'herbe et 34 % de celles du blé.

La composition de la ration annuelle de la brebis et de son ou ses agneau(x) est en grande partie à l'origine de cette importante autonomie alimentaire. En effet, elle est composée de 79 % d'herbe dont 55 % d'herbe pâturée¹ (le reste sous forme conservée). Les aliments concentrés ne représentent que 19 % de cette ration, tous types d'élevages confondus.

Laurence Sagot, Institut de l'élevage_Ciirpo
¹ source : Inosys Réseaux d'élevage 2016 à 2021.

Les activités du Ciirpo sont financées par l'Union européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.